



ASSOCIAZIONE VIAGGIATORI FUORISTRADA



ADPS

PLUS DE 2000 COUREURS

CODE DE CONDUITE ÉTHIQUE



OVER 2000 RIDERS
Corso Galileo Ferraris, 118
10129 Torino - Italy

T +39 335 72 60 239
info@over2000riders.com
www.over2000riders.com



Code de conduite éthique

1) Respect total de la législation en vigueur (étatique, régionale ainsi que des dispositions des autres organismes et organismes habilités) en matière d'accès, de circulation et de stationnement le long du réseau routier.

La législation en la matière est souvent floue, la multiplication des interdictions, même si elles ne sont pas clairement justifiées, la signalisation sur place souvent manquante ou peu informative, le caractère isolé des itinéraires, conduisent beaucoup à des comportements incorrects.

Ceux qui s'engagent à respecter les règles contenues dans ce code d'éthique non seulement réitèrent cette volonté, mais participent également activement à la diffusion de ces principes.

2) Engagement à maintenir, envers les autres usagers (tels que piétons, , cyclistes, cavaliers, etc.), des comportements visant à faciliter la réalisation de leurs activités respectives.

Cet engagement implique, outre le respect des réglementations existantes (limites de vitesse, interdictions d'accès, etc.), d'imposer volontairement et systématiquement des restrictions supplémentaires visant à atteindre les objectifs indiqués.

En détail :

- réduire au maximum la vitesse de transit à proximité des implantations humaines, animales et lors des rencontres avec d'autres usagers ;
- s'arrêter en bord de route pour faciliter au maximum le passage des personnes, des vélos et des animaux en sens inverse, qui, par nature, sont plus exposés aux difficultés du revêtement routier ;
- réduire, en limitant au strict minimum, tous les comportements susceptibles de gêner ou de nuire indirectement aux autres utilisateurs, sans contrevenir à aucune règle codifiée ;
- faites tout votre possible, en donnant toute votre disponibilité, pour informer, apporter aide et assistance aux autres utilisateurs si la situation l'exige.

3) Engagement à maintenir des comportements envers le milieu naturel environnant visant à protéger sa valeur.

En détail:

- éviter toute action (transit, permanence, bruits déraisonnables, etc.) qui pourrait créer un danger ou simplement gêner les animaux présents dans les lieux ;
- effectuer une gestion correcte des éventuels déchets produits ;



- éviter d'allumer des feux non provoqués, même lorsque cela n'est pas interdit ;
- éviter d'endommager (prendre ou retirer) la flore pour quelque raison que ce soit.

4) Engagement à maintenir une attitude vigilante envers le milieu environnant, dans le but de prévenir des événements ou des comportements qui pourraient constituer un risque ou un danger pour la communauté ou nuire à l'environnement lui-même.

Il s'agit d'un engagement d'une importance considérable car il nécessite une prise d'initiative personnelle qui est aujourd'hui de plus en plus évitée.

Par le fait même de passer avec une certaine régularité sur des itinéraires souvent peu fréquentés, voire complètement abandonnés, on a la possibilité de détecter l'apparition de phénomènes qui peuvent, dans leur évolution, constituer une source de risque et de danger.

En détail:

- s'efforcer de signaler rapidement toute condition de circulation précaire sur le réseau routier due à l'instabilité (début de glissements de terrain, arbres dangereux, etc.) et pouvant constituer des risques possibles pour les usagers.

5) Engagement actif dans la diffusion de cette culture comportementale auprès des milieux et des utilisateurs intéressés.

Ce type d'activité est celui qui garantira qu'un nombre toujours plus grand d'utilisateurs, passionnés et adeptes du tourisme tout-terrain, soient sensibilisés et participent activement.

6) Engagement à maintenir des comportements qui n'entraînent pas de risques prévisibles pour soi-même et pour les autres utilisateurs.

Il s'agit de s'engager à évaluer, toujours avec responsabilité et objectivité, toutes les difficultés que peuvent entraîner certains parcours ou situations particulières, afin d'éviter des risques pour tous et des coûts pour la communauté.

En détail:

- toujours se documenter sur le parcours et les difficultés qu'il présente afin de l'aborder dans les meilleures conditions ; être doté
- d'appareils et d'équipements fonctionnels (cartes géographiques adéquates, téléphones portables, émetteurs-récepteurs, etc.), de manière à pouvoir faire face au mieux à tout événement imprévu ; être informé de la
- manière de contacter les services d'urgence en cas d'urgence.